



ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024, A 20H00, A LA HALLE POLYVALENTE

L'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par la voie du Journal officiel No. 20 du 31 mai 2024 et par la publication communale du 29 mai 2024.

Présidence : M. Yves Daucourt, Président des Assemblées

Procès-verbal : Il est tenu par la secrétaire communale

Nbre d'ayants-droits : 35

Scrutateurs : M. Fabrice Laville et Mme Ginette Talbi

M. le Président ouvre l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux participant(s).

M. le Président rappelle les personnes ayant le droit de vote à cette assemblée, à savoir, les Suisses de plus de 18 ans et domiciliés depuis plus de 30 jours dans la commune et les étrangers de plus de 18 ans, domiciliés en Suisse depuis plus de 10 ans, dans le canton depuis plus d'un an et depuis plus de 30 jours dans la commune. Les personnes ne remplissant pas ces conditions sont priées de s'asseoir sur le côté.

Les personnes souhaitant intervenir durant l'assemblée sont priées de se manifester en levant la main et en s'annonçant de leur nom et prénom. Aucune prise de parole ne sera tolérée d'une personne ayant un comportement de manière inconvenante ou même dégradante, le droit de réponse reste ouvert.

Le point des divers doit porter uniquement sur les questions en relation avec la vie et les activités communales. Aucune décision ne sera prise à ce point de l'ordre du jour. Si une ou un citoyen-ne fait une proposition qui est de la compétence de l'assemblée communale, elle sera mise au vote. Si la proposition est acceptée, le conseil devra, lors d'une prochaine assemblée, mettre un point à l'ordre du jour qui traitera de ce sujet.

M. le Président demande à tout intervenant de prendre note de ce qui vient d'être dit afin que les délibérations n'offusquent aucun-e citoyen-ne.

M. le Président explique à l'Assemblée, qu'après prise de renseignements auprès du Délégué aux affaires communales, seul le Conseil communal est maître de l'ordre du jour et a donc le droit de le modifier, soit en inversant l'ordre d'un point ou en supprimant un point au besoin, en cas de manque d'informations.



M. le Président demande au Conseil communal s'il a des modifications à apporter à cet ordre du jour, ce n'est pas le cas, il sera donc traité comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2023.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2023, ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et approuver le règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Courtedoux.
4. Prendre connaissance et approuver la cession de la conduite de transport DN150 du SEHA (Syndicat pour l'alimentation en eau des communes de la Haute-Ajoie) à la commune mixte de Courtedoux (conduite partant du réservoir du SEHA de Bure pour alimenter le réservoir de Courtedoux et partant du réservoir de Courtedoux jusqu'à l'entrée du village respectivement l'emplacement de l'ancien réservoir du village).
5. Informations communales :
 - a) Avancement du chantier de rénovation de « la Grange »
 - b) Avancement du projet de réaménagement de la Rue de la Combatte
 - c) Différentes informations au sujet de l'avancement de projets communaux en cours
6. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2023

M. le Président informe l'Assemblée que le procès-verbal a été diffusé sur le site internet de la commune et qu'il était possible de venir en prendre connaissance au bureau communal. Il sera approuvé sans lecture. M. le Président demande à la secrétaire communale si des demandes de modifications écrites lui sont parvenues. La secrétaire communale répond par la négative. Comme il n'y a pas de remarque particulière, l'Assemblée approuve ce procès-verbal sans lecture, avec remerciements à la secrétaire.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2023 ainsi que les dépassements budgétaires

M. le Président donne la parole à **M. Denis Gatherat**, conseiller communal en charge des finances, pour la présentation des comptes.

La présentation de M. Gatherat sera jointe au présent PV.

- Le bénéfice total de ces comptes 2023 se monte à CHF 244'645.--. Dès lors, le Conseil communal a décidé d'attribuer un montant de CHF 200'000.—à la réserve de politique budgétaire.
- Le bénéfice net global de ces comptes se monte à CHF 44'645.--, y compris les financements spéciaux.
- Le bénéfice net du compte général se monte à CHF 3'493.--.

Les investissements se montent à CHF 438'142.— alors que CHF 1'177'500.— avaient été budgétisés. Les principaux projets en cours ayant pris du retard (grange, rue de la Combatte, fenêtres du bâtiment principal)

Au terme de cette présentation, M. le Président demande à M. Gatherat de faire part du rapport des vérificateurs des comptes à l'Assemblée.

M. Gatherat rappelle que la fiduciaire BDO a été mandatée pour vérifier les comptes 2023 et qu'elle recommande de les approuver sans remarque particulière. Ce rapport est disponible au secrétariat communal pour les personnes qui souhaitent en prendre connaissance dans son intégralité.

Au terme de ces explications, M. le Président remercie M. Gatherat pour sa présentation, ainsi que Mmes Cerf et Jeannerat pour la bonne gestion de la comptabilité communale et demande à l'Assemblée si elle accepte l'entrée en matière pour cet objet :

- ◆ L'assemblée accepte cette entrée en matière à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion:

Il n'y a pas de question particulière. M. le Président propose de passer au vote et demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous les comptes de l'exercice 2023 ainsi que les dépassements budgétaires ?

- ◆ L'Assemblée approuve ces comptes 2023 à l'unanimité.

3. Prendre connaissance et approuver le règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Courtedoux

M. le Président donne la parole à **M. Pascal Marchand**, conseiller communal en charge du dossier :

M. Marchand explique que c'est suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'approvisionnement en électricité que les communes doivent se munir de ce nouveau texte législatif.

M. Marchand donne lecture du règlement dans son intégralité. Ce règlement sera disponible au secrétariat, en dépôt public, durant 20 jours suivant l'assemblée.

Au terme de cette présentation, M. le Président remercie M. Marchand pour cette présentation et demande à l'Assemblée si elle accepte l'entrée en matière pour cet objet :

M. XXXX souhaite une synthèse de ce projet de règlement pour une meilleure compréhension du dossier.

Mme Isabelle Tallat, maire, explique que pour les consommateurs, ce nouveau règlement ne changera rien, le tarif de 1,5 centime du kw/h restera identique.

Jusqu'à ce jour, la redevance BKW concernait le domaine public.

Dans le futur, le canton imposera une redevance pour le domaine énergétique qui devra se situer entre 0,2 et 0,7 centimes. Le Conseil communal a choisi de ne pas mettre un prix fixe afin que l'on puisse attribuer une réserve (constituer un fonds) pour l'un ou l'autre des domaines, public ou énergétique. C'est donc lors de chaque budget que ce thème sera abordé et que le domaine sera défini par le Conseil communal, qui soumettra sa proposition à l'Assemblée communale. Le but étant d'alimenter un fonds en lien avec l'écologie.

Suite à ces explications, M. le Président demande à l'Assemblée si elle accepte d'entrer en matière pour ce point 3 :

- ◆ L'assemblée accepte cette entrée en matière à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion :



M. XXX :

Se demande si le Conseil a déjà eu une réflexion sur des perspectives d'assainissement de bâtiments communaux par exemple.

M. Pascal Marchand répond par l'affirmative, il parle notamment d'un nouvel éclairage public à la rue de la Combatte, ou de l'isolation du bâtiment abritant l'ancien petit magasin.

Il n'y a plus de questions, M. le Président clôt la discussion et propose à l'Assemblée de passer au vote, il demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous le règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Courtedoux ?

- ◆ L'Assemblée approuve ce règlement à l'unanimité.

4. Prendre connaissance et approuver la cession de la conduite de transport DN150 du SEHA (Syndicat pour l'alimentation en eau des communes de la Haute-Ajoie) à la commune mixte de Courtedoux (conduite partant du réservoir du SEHA de Bure pour alimenter le réservoir de Courtedoux et partant du réservoir de Courtedoux jusqu'à l'entrée du village respectivement l'emplacement de l'ancien réservoir du village).

M. le Président donne la parole à **M. Jean-François Vallat**, conseiller communal en charge du dossier :

Ce dernier explique que ce point a déjà été présenté en détail lors de la dernière Assemblée du budget en décembre 2023. Il s'agissait d'une information à la population. Ce soir, il s'agit d'officialiser cette cession en l'approuvant par un vote officiel de l'Assemblée communale. Toutes les explications détaillées se trouvent dans le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2023. Le plan de situation sera annexé au présent PV.



Au terme de cette présentation, M. le Président remercie M. Vallat pour ces explications et demande à l'Assemblée si elle accepte l'entrée en matière pour cet objet :

- ◆ L'Assemblée accepte cette entrée en matière à l'unanimité.

M. le Président ouvre la discussion :

Il n'y a pas de questions, M. le Président clôt la discussion et propose à l'Assemblée de passer au vote, il demande à l'Assemblée :

Approuvez-vous la cession de la conduite de transport DN150 du SEHA (Syndicat pour l'alimentation en eau des communes de la Haute-Ajoie) à la commune mixte de Courtedoux (conduite partant du réservoir du SEHA de Bure pour alimenter le réservoir de Courtedoux et partant du réservoir de Courtedoux jusqu'à l'entrée du village respectivement l'emplacement de l'ancien réservoir du village) ?

- ◆ L'Assemblée approuve cette cession à l'unanimité.

5. Informations communales

a) Avancement du chantier de rénovation de « la Grange »

M. le Président donne la parole à M. Pascal Marchand, conseiller communal en charge du dossier :

Il présente quelques photos du chantier et explique que le planning suit son cours. Les travaux devront prendre fin d'ici le mois d'octobre 2024.

M. le Président remercie M. Marchand pour ces explications et ouvre la discussion :

M. XXXX :

Il s'interroge concernant le remplacement de la charpente, il avait pourtant compris que les anciennes autorités avaient décidé de conserver cette charpente ?

M. Marchand lui répond par l'affirmative. En effet, il n'était pas prévu de remplacer cette charpente. Les anciennes autorités avaient mandaté un ingénieur bois qui préconisait que la charpente pouvait être conservée. Ensuite, au début des travaux, l'entreprise Batipro a fait sa propre expertise, qui a préconisé de remplacer entièrement cette charpente. En effet, une remise en état aurait été trop coûteuse. M. Marchand rassure l'Assemblée, car le budget initial sera respecté malgré le fait que la charpente a été totalement remplacée.

M. XXXX :

Il souhaite féliciter les acteurs de ce beau projet de rénovation. Il est allé sur le chantier et a trouvé l'espace très bien agencé et magnifique. Les Autorités pourront faire bon usage de ce bâtiment.

M. XXXX :

Il s'interroge au sujet de l'expert qui a déterminé que la charpente était en bon état et qu'elle pouvait être conservée. Il se demande qu'a-t-il répondu aux experts de Batipro ? il s'interroge également au niveau des frais engagés auprès du premier expert ? a-t-il remboursé la commune ?

M. Marchand explique que, dans sa séance du 19.12.2023, le Conseil communal a décidé de refaire une nouvelle charpente. Il a donc convoqué le premier expert qui avait budgétisé un montant de CHF 8'000.— pour son travail. Seuls CHF 2'000.— ont été facturés et payés par la commune. Les CHF 6'000.— restants ont été annulés.

b) Avancement de projet de réaménagement de la rue de la Combatte

M. le Président donne la parole à M. Pascal Marchand, conseiller communal en charge du dossier :

Il explique que la procédure est en cours, toutes les oppositions ont été levées, les travaux en lien avec le réseau d'eau ont été adjugés par la commune. Les travaux de génie civil ont également été adjugés par la commune et le Canton.

La première étape de cet important chantier partira du rond-point du garage Jobin, jusqu'aux calèches Protti. Les travaux débuteront après les vacances d'été.

M. le Président remercie M. Marchand pour ces explications et ouvre la discussion :

M. XXXX :

Il se demande si des aménagements de sécurité ont été prévus dans le secteur des calèches Protti ?

M. Marchand répond que la chaussée sera rétrécie et que la situation restera compliquée. La chaussée sera toutefois bien définie

M. XXXX :

Il se demande si le Conseil communal a prévu des places de parc pour les riverains durant les travaux, il pense que la situation sera compliquée.



M. Marchand répond qu'il n'y a pas de solution miracle, la période des travaux sera délicate et compliquée, à voir éventuellement en temps voulu, pour faire parquer les gens au terrain de football.

Mme XXXXX :

Elle s'interroge au sujet de la deuxième étape des travaux ? quand débutera-t-elle ?

M. Marchand explique que la deuxième phase des adjudications aura normalement lieu dans le courant de l'automne. Il ne peut malheureusement rien promettre, c'est le Canton qui est porteur du dossier. Mais en principe lorsqu'un chantier commence, il doit se terminer le plus rapidement possible. L'ensemble des travaux devrait durer 2 à 3 ans.

c) Zone 30km/h à l'intérieur du village

M. le Président donne la parole à M. Pascal Marchand, conseiller communal en charge du dossier :

Il explique que le dépôt public du projet n'a pas encore eu lieu, c'est le Canton (Service des infrastructures) qui doit se charger de ce dépôt public. Il a souhaité attendre que celui du réaménagement de la Combatte soit ficelé afin que les deux projets ne se chevauchent pas. Dès lors, le dépôt public devrait avoir lieu dans le courant de l'automne. M. Marchand rappelle que la commune était prête avec ce dossier en février 2023 déjà. M. Crétin et M. Riat sont responsables du dossier au service des infrastructures (SIN).

M. le Président remercie M. Marchand pour ces explications et ouvre la discussion :

M. XXXX :

Il déplore le fait que cela fait trois ans qu'il demande que l'on place un panneau 30km/h vers l'usine Recomatic. Les automobilistes roulent trop vite, il s'agit d'un cas de sécurité publique.

M. Marchand lui répond que la commune ne peut pas d'elle-même poser un panneau 30km/h, elle doit attendre le dépôt public du projet. M. XXXX en a assez d'attendre, il propose de poser lui-même le panneau ou d'éventuellement contacter les représentants du SIN pour leur mettre la pression.



d) Bassin de rétention secteur Pierre-Pelée

M. le Président donne la parole à M. Jean-François Vallat, conseiller communal en charge du dossier :

Ce dernier informe l'Assemblée que les travaux vont débuter à la rentrée, le 19 août prochain et vont durer environ un mois.

e) Démission de Mme Karine Cerf au 31 juillet 2024

M. le Président donne la parole à Mme Isabelle Tallat, maire.

Cette dernière rappelle la démission de Mme Cerf au 31 juillet prochain. Elle souhaite remercier cette dernière pour l'excellent travail accompli et pour son professionnalisme et lui souhaite bon vent pour la suite de sa carrière professionnelle.

Elle explique que Mme Cerf sera remplacée par Mme Auréline Meyer qui débutera à 50% dès le 1^{er} juillet, puis à 80% dès le 1^{er} septembre.

Mme Tallat donne la parole à Mme Cerf.

Mme Cerf remercie vivement l'Assemblée ainsi que le Conseil communal pour la confiance témoignée durant ces seize dernières années, elle a eu beaucoup de plaisir et de bons contacts avec les citoyennes et citoyens du village. Elle souhaite le meilleur pour la suite des projets de Courtedoux. Mme Cerf est applaudie par l'Assemblée.

6. Divers

M. le Président donne la parole aux citoyens :

M. XXXXX :

Il s'inquiète quant à la sécurité des enfants aux abords de la rue de La Combatte. En effet, la vitesse inadaptée de certains automobilistes, les passages récurrents du car postal, les enfants à vélo, trottinette et même à pied inquiètent M. XXXX. Il se demande quelle solution les Autorités peuvent proposer avant qu'un accident ne se produise ?

Mme Tallat, maire, confirme que les Autorités partagent les mêmes inquiétudes que M. XXXXX. Elle rappelle qu'elle a rencontré dernièrement les parents des enfants concernés, avec M. Marchand, conseiller communal, afin de les sensibiliser à ce problème. Les parents n'avaient pas l'air très inquiets.



Mme XXXX souhaite rebondir au sujet des trajets des enfants allant à l'école en trottinette. A l'époque un règlement interdisait les plus jeunes de se rendre à l'école en trottinette. M. XXXX pense que la commission d'école devrait pouvoir interdire les trajets domicile-école en trottinette.

Mme XXXXX :

Elle souhaite relever que la descente de la rue de la Chaive est très dangereuse, à vélo ou en trottinette. Cette rue est toutefois interdite à la circulation, c'est « bordiers autorisés ». Mme Tallat répond qu'il est compliqué de surveiller cette rue en permanence, mais reconnaît qu'elle est très pentue et dangereuse et que les utilisateurs ne respectent pas le « cédé le passage » avec la rue de la Combatte.

M. XXXXX :

Il s'interroge au niveau de l'avancement du dossier de révision du plan d'aménagement local (PAL). Etant personnellement concerné par ce nouveau PAL il se demande si les éléments demandés dans la séance qu'il avait eu avec les Autorités de l'époque seront toujours pris en compte.

Mme Camille Blaser, conseillère communale en charge du dossier, répond que le projet a été envoyé au Service du développement territorial en mars dernier pour examen préalable. Elle confirme que nous sommes encore dans les temps et que le dépôt public n'a pas encore eu lieu. Dès lors, il sera encore possible de faire opposition au projet durant le dépôt public. Tous les éléments discutés avec les Autorités de l'époque ont été pris en compte. Mme Blaser se tient disponible pour un entretien avec M. XXXXX s'il le souhaite. M. Minger, ancien maire et responsable du projet pour le bureau Bleyaert & Minger SA, pourra être associé à cette discussion si M. XXXX en ressent le besoin.

M. XXXX :

Il s'interroge au sujet de l'avancement du dossier du plan spécial le Collège ?

Mme Camille Blaser, conseillère communale en charge du dossier, explique que ce plan spécial est bloqué à cause du dossier de révision du PAL. En effet ce plan spécial Le Collège devra s'intégrer dans le nouveau plan d'aménagement local. Il fera l'objet d'un prochain dépôt public durant lequel il y aura possibilité de s'opposer, mais nous n'en sommes pas encore là. Ces procédures prennent énormément de temps et sont en attente au service du développement territorial.



Mme XXXXX :

Elle s'interroge au sujet de la planification des investissements (réfection du toit de la halle polyvalente par exemple) de la commune et du quotient d'endettement par habitant, est-il stable ? Est-ce qu'une augmentation de la quotité d'impôt serait à prévoir ces prochaines années, au vu de la planification financière de la commune et des investissements futurs ?

M. Denis Gatherat, conseiller communal en charge des finances, parle d'un montant en dessous de CHF 6'000.— pour l'endettement net par habitant. Il précise que rien n'est prévu actuellement en ce qui concerne une révision de la quotité d'impôts. Un montant de CHF 200'000.— a pu être versé à la réserve de politique budgétaire. La commune est donc dans une bonne situation financière actuellement. M. Gatherat précise encore que la réfection du toit de la halle ne fait pas l'objet d'un projet définitif à ce stade, il n'est donc pas pris en compte dans les investissements futurs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève cette Assemblée, il est 21h20. Il remercie encore Mme Cerf et lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière professionnelle. Enfin, il souhaite un bel été et de belles vacances à l'ensemble des participant-es.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président :

La Secrétaire :

Yves Daucourt

Karine Cerf